

Climat, biodiversité : l'urgence à agir

SUD éducation soutien la jeunesse en grève le 24 mai

Le réchauffement climatique est un problème majeur posé à l'humanité toute entière. Et la crise s'aggrave. Les émissions mondiales de gaz à effet de serre ne cessent d'augmenter. La Terre se réchauffe. Les calottes glaciaires fondent. Les catastrophes climatiques se font plus fréquentes, plus intenses. Les écosystèmes sont menacés et les réfugiés climatiques déjà une réalité. Notre planète se dérègle, c'est incontestable, et l'être humain est responsable, les scientifiques sont unanimes.

Un peu partout en Europe, lycéens et étudiants se mobilisent pour des politiques d'ampleur face au réchauffement planétaire. Le collectif à l'origine des manifestations en France appelle à une nouvelle journée de mobilisation le 24 mai, deux jours avant les élections européennes.

Sud éducation soutien cette initiative. Pour permettre aux personnels qui le souhaitent de participer aux initiatives, SUD éducation a déposé un préavis de grève couvrant tous les personnels de l'Education nationale.

SUD éducation revendique un mode de développement en rupture avec la logique productiviste : cesser la course irrationnelle à la croissance et partir de la satisfaction des besoins sociaux. Justice sociale et justice climatique sont intimement liées.

Pour un mode de développement en rupture avec la logique productiviste

SUD éducation, avec son Union syndicale Solidaires, revendique :

- Le financement d'un programme de réduction du transport routier par le développement du ferroviaire et par une amélioration des transports collectifs, y compris par la gratuité, ainsi que le développement des lignes ferroviaires secondaires.
- La taxation de l'aérien et du fret maritime, des voitures de luxe; la taxation du transport routier polluant par camions.
- La sortie des énergies fossiles.
- Une véritable fiscalité écologique qui doit s'inscrire dans une politique publique globale favorable à l'environnement, basée sur le principe pollueur/payeur, qui réduise les inégalités, qui finance l'action publique à la hauteur des besoins sociaux et qui pour être légitime, doit comporter le moins d'exonérations possibles.

- Le plafonnement des loyers et lutte contre la spéculation immobilière: la hausse du coût du logement pousse les habitant-e-s loin des centres-villes et les contraint à utiliser des moyens de transports individuels.

- La fin des grands projets inutiles, coûteux et néfastes pour notre environnement, projet de Center-Parc dans la forêt des Chambarans, site d'enfouissement de déchets nucléaires à Bure, ligne TGV Lyon-Turin, Europacity à Gonesse, la centrale à gaz de Landi...

Et dans notre secteur !

Particulièrement dans notre secteur, SUD éducation revendique:

- Une véritable prise en compte de la question écologique dans les programmes scolaires. SUD éducation revendique que les programmes permettent d'étudier l'impact du capitalisme et de ses structures sociales, et ne se contentent pas d'injonctions au changement des comportements individuels.

- La réalisation de bilans énergétiques et plans d'isolation des bâtiments

- Un programme concerté de réduction énergétique et de la consommation en eau

- Des outils pour mettre en place le recyclage des déchets

- Le renforcement des filières locales et bio dans la restauration scolaire

- Des recrutements massifs de titulaires remplaçant-e-s dans les premier et second degrés afin de limiter leurs déplacements

- La prise en compte des risques environnementaux par les CHSCT et notamment une véritable campagne de désamiantage des établissements scolaires dans le cadre de l'application du Plan amiante relancé en 2016 et une prise en charge des personnels exposés avant 2021

- La mise en place des mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs-ses exposés-e au radon (visite médicale, information des personnels, mesures techniques telles que système de ventilation, ouverture des fenêtres...)

- Un vrai plan de formation professionnelle orienté vers les nouveaux métiers: inscription dans le cursus obligatoire en lycée agricole de la formation à l'agriculture biologique, permaculture, etc., dans les filières du bâtiment renforcer la formation à la rénovation énergétique, à l'isolation du bâti, matériaux écologiques, énergies renouvelables etc.

AESH, c'est un métier, il doit être reconnu !

Dans le cadre de la loi "pour une école de la confiance et de la concertation pour une école inclusive", le ministère a annoncé une série de mesures concernant « l'école inclusive ». SUD éducation dénonce cette duperie du Ministre qui consiste à scolariser les élèves à besoins spécifiques dans des classes ordinaires sans former les enseignant-e-s, sans fournir les moyens humains nécessaires au suivi de leur scolarité dans les classes et sans produire d'avancées concernant le statut et les conditions de travail des Accompagnant-e-s des Élèves en Situation de Handicap (AESH).

Décryptage des annonces Blanquer

La fin des contrats aidés

SUD éducation se félicite de la fin du recours à des personnels en contrat aidé pour accompagner les élèves en situation de handicap. SUD éducation revendique le réemploi de tous les personnels qui travaillaient en contrat CUI. C'est ce qui a été promis à l'intersyndicale par la Dsden Finistère, il nous faudra être vigilant sur ce point.

La fin des CUI ne sonne pas la fin de la précarité pour les personnels AESH pour qui le gouvernement refuse de créer un véritable statut de titulaire dans la Fonction Publique. Les CUI et les contrats d'un an renouvelables pendant 6 ans avant l'obtention d'un CDI seront remplacés par des contrats de 3 ans renouvelables une fois avant l'obtention d'un CDI. Cette disposition n'est pas nouvelle, elle était déjà préconisée par les textes de loi mais les rectorats refusaient de l'appliquer. Même les personnels AESH qui exercent en CDI ne sont pas titulaires, ils et elles subissent les temps incomplets imposés, les bas salaires et les affectations arbitraires !

Les PIAL ? Rentabilité et renforcement de la hiérarchie dans la gestion des AESH !

Le Ministre a annoncé l'instauration à la rentrée 2019 des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé (PIAL) pour organiser la présence des personnels AESH auprès des élèves en situation de handicap. Ces PIAL réuniront plusieurs établissements scolaires (collèges et lycées) et écoles d'une même zone. Les AESH seront alors contraint-e-s :

- d'accompagner plusieurs élèves simultanément et/ou successivement autant de fois que la direction du PIAL le décidera en cours d'année. L'administration ne se préoccupe pas du lien éducatif et pédagogique entre l'élève et l'AESH, ce qui empêche le suivi sur du long terme. C'est du saupoudrage d'accompagnement que nous promet le ministère !
- de changer de lieu de travail jusqu'à plusieurs fois dans la même journée : les AESH pourront

accompagner un enfant en élémentaire de 8h à 10h puis un autre dans le collège d'à côté de 10h à 12h puis encore un autre au lycée l'après-midi. L'objectif du Ministre est simple : « rentabiliser » et « mutualiser » au maximum les personnels AESH en les rendant plus mobiles et en mutualisant les moyens. Il sera encore facile pour les chef-fe-s de généraliser le regroupement des élèves en situation de handicap dans la même classe et de nommer un-e ou plusieurs AESH pour s'occuper de tous ces élèves alors même que certain-e-s d'entre eux et elles ont besoin d'un suivi individualisé. Ceci témoigne d'un mépris du rôle éducatif des personnels AESH. Les AESH ne sont pas interchangeables et corvéables à merci !

Le double employeur ? Une dégradation des conditions de travail et la non-reconnaissance des compétences des personnels AESH !

Les personnels AESH subissent les bas salaires, puisqu'ils et elles sont payé-e-s au SMIC, ainsi que les temps incomplets imposés : ils et elles gagnent 600 à 850 euros pour 20 à 28h de travail par semaine.

Pour pallier cette rémunération précaire, le ministère veut proposer aux AESH de compléter leur service en étant recruté-e-s par les collectivités territoriales pour assurer la surveillance des élèves pendant le temps périscolaire (cantine – garderie...). C'est un refus de reconnaître le rôle éducatif et pédagogique des AESH en les renvoyant à des tâches qui ne sont pas les leurs.

SUD éducation dénonce cette proposition qui consiste à maintenir des personnels dans la précarité afin de leur imposer une dégradation de leurs conditions de travail.

SUD éducation revendique :

- l'emploi à temps plein des personnels AESH dont les missions d'accompagnement des élèves en situation de handicap constituent un emploi à temps plein :

- aux heures avec les élèves s'ajoute tout un travail invisible de préparation, de formation et de coordination qui devrait être reconnu !

Gagnons un vrai statut pour les AESH !

Titularisation sans conditions de tous les personnels AESH !

Après la mobilisation du 15 mai à l'appel de l'intersyndicale CFDT-CGT-FO-FSU-SUD et UNSA, nous appelons tous les personnels à se remobiliser le mercredi 12 juin. Les modalités restent à définir, nous vous tiendrons informé.e.s dès que possible.